



Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize, le trente et un mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de

Monsieur SACRÉ Jean-Claude

Étaient présents : MM. SACRÉ Jean-Claude – SCAER JANNEZ Régine - BELLEC Olivier – RIVIERE Marie-Pierre - TANGUY Michel - LE GAC Muriel – NAVINER Patrice – DERVOUÏT Dominique - BORDENAVE Stéphanie – DION Michel – ORVOEN Véronique - HEMON Franck – DROAL Nelly – NERRIEC Yvan – NIVEZ Jean-Paul – JAFFREZIC Christiane - QUEMERE Marcel - JOLLIVET Patricia – LE TEXIER Nathalie - ROBIN Yves – VOISIN Valérie - BENARD Yolande - LE GUILLOU Marthe - LE THOER André – LANCIEN Peggy.

formant la majorité des membres en exercice.

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE
QUIMPER

MAIRIE
DE
TREGUNC

Objet

**DEMANDES DE
SUBVENTIONS
POUR L'ETUDE
PREALABLE
A LA REFECTION
DE LA TOITURE
DE LA CHAPELLE
DE KERVEN**

Nombre de Conseillers

En exercice :..... 29

Nombre de présents :.....25

Nombre de votants :29

Le Maire certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte
transmis au représentant de l'Etat et
informe qu'il peut faire l'objet d'un recours
pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Rennes dans un délai de
deux mois.

Les conseillers absents ont donné procuration de voter en leur nom :

- Elisabeth BOITTIN-BARDOT à Régine SCAER JANNEZ

- Rachel FLOCH ROUDAUT à Olivier BELLEC

- Hervé GENTIN à Yolande BENARD

- René CANTIE à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 24 mai 2013

Madame Valérie VOISIN est nommée secrétaire de séance.

Madame RIVIERE Marie-Pierre, Adjointe au Maire, expose qu'afin de pouvoir réaliser des travaux sur la chapelle de Kerven, notamment une reprise de la couverture, de la charpente et des lambris intérieurs et de procéder au remplacement des sablières et des corniches sur trois travées, il est nécessaire de procéder à une étude de restauration car la chapelle est inscrite en qualité de monument historique. Une mission de maîtrise d'œuvre sera également confiée à un bureau d'études.

Le montant de la mission est estimé à 3 500 €.

Il est possible de solliciter l'obtention de subventions auprès du Conseil Régional d'une part et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour le financement de cette étude.

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

DEPENSES HT		RECETTES HT	
- Etude	3 500,00 €	DRAC (50 %)	1 750,00 €
		Conseil Régional (20 %)	700,00 €
		Autofinancement	1 050,00 €
TOTAL	3 500,00 €		3 500,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur le principe de l'étude et son montant et autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 3 juin 2013
LE MAIRE
Jean-Claude SACRÉ



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902936-20130604-DE13310512-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/06/2013
Publication : 05/06/2013